

Ecole maternelle de MARSAZ



INSCRIPTIONS – ADMISSIONS 2021/2022

... pour les élèves nés en 2018



Ecole Maternelle Publique de MARSAZ

1, place de l'école

26260 MARSAZ

04 75 45 23 12

ce.0261384n@ac-grenoble.fr

Au plaisir !

Et à bientôt pour accompagner les premiers pas de votre enfant sur le chemin de l'école.

1) INSCRIPTION

La première étape du chemin de l'école est **l'INSCRIPTION**. Celle-ci s'effectue en **MAIRIE**.

- Vous devez d'abord passer à la mairie de votre domicile pour attester que vous êtes bien résident d'une des trois commune du RPI. Pour ce faire vous avez besoin d'une **attestation de domicile**.

- Ensuite, vous devez vous rendre à la mairie de **MARSAZ** afin qu'elle prenne connaissance et valide la venue de votre enfant à l'école de MARSAZ.

↳ Une **attestation d'inscription** vous sera remise.

❖ Ci-dessous les horaires d'ouverture des trois mairies du RPI :

MARSAZ	CHAVANNES	BREN
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30 à 12h	mardi et mercredi : 13h30 à 17h vendredi : 13h30 à 17h. samedi : 9h à 12h	lundi : 13h30-16h mercredi : 13h30-18h jeudi : 11h à 13h
Au téléphone : 04 75 45 23 23	Au téléphone : 04 75 45 17 12	Au téléphone : 04 75 45 10 69
Et sur le site ... https://marsaz.fr/		

2) ADMISSION

La deuxième étape du chemin de l'école est **l'ADMISSION**. L'admission s'effectue à **l'école maternelle de Marsaz** et est réalisée par la directrice de l'école : **Mme BAUDRIER Elodie**.



L'admission ne peut avoir lieu que si vous êtes passés à la mairie avant.

Elle réside en un rendez-vous qui se compose (Vous pouvez appeler l'école pour convenir d'un rendez-vous entre le 26 avril et le 21 mai):

- D'une **partie administrative** (vérification des documents nécessaires).
- D'une **partie communicationnelle** (échange autour de vos questionnements, présentation du fonctionnement et visite de l'école).

Pour l'admission, **votre enfant peut être présent** afin d'établir un premier contact !

Documents nécessaires pour l'ADMISSION à l'école

- Extrait d'acte de naissance ou livret de famille
- Carnet de santé (vaccinations à jour)
- Attestation d'inscription mairie